

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC sur le rapport intermédiaire du groupe de travail d'experts sur les données d'enregistrement internationalisées.

Introduction

Raf Fatani, membre de l'ALAC appartenant à l'organisation régionale At-Large Asie, Australasie et Îles du Pacifique (APRALO), a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après en avoir discuté au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 30 avril 2014, cette déclaration a été publiée sur l'espace de travail d'At-Large sur le rapport intermédiaire du groupe de travail d'experts sur les données d'enregistrement internationalisées.

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur les recommandations à tous les membres d'At-Large par le biais de la [liste de diffusion ALAC-Announce](#).

Le 9 mai 2014, une version contenant les commentaires reçus a été publiée dans l'espace de travail susmentionné et le président a demandé au personnel de procéder au vote de ratification de la déclaration proposée.

Le 16 mai 2014, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Vous pouvez consulter les résultats à l'adresse suivante : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=3896grCqy5FIdFSqUiJBDant>.

Récapitulatif

1. L'ALAC accueille avec satisfaction le rapport intermédiaire, appuie les points de vue préliminaires et approches possibles identifiés dans le rapport et estime qu'il s'agit d'un bon point de départ
2. L'ALAC est gravement préoccupé par le fait qu'aucun expert en politiques de l'ICANN ou conseiller nommé ne soit présent à l'un des panels sur l'intégration, étant donné que le résultat final aura une incidence sur la politique.
3. L'ALAC accueille avec satisfaction l'évaluation du groupe de travail sur les IRD concernant les exigences relatives aux données d'enregistrement internationalisées (IRD) et ses délibérations sur les modalités de production d'un modèle de données pour les IRD qui corresponde aux exigences. Toutefois, l'ALAC est d'avis qu'il faudrait accorder plus d'attention aux détails lorsqu'il s'agit d'introduire des jeux de caractères non-ASCII (par ex. les caractères de Hong Kong sont absents). L'ALAC estime qu'il est important que l'évolution de la politique IDN permette plus d'accessibilité à ceux qui n'utilisent pas le jeu de caractères ASCII.
4. L'ALAC réaffirme fermement que les IDN sont essentiels en termes de renforcement de la diversité et du multilinguisme au sein d'Internet.

Déclaration de l'ALAC sur le rapport intermédiaire du groupe de travail d'experts sur les données d'enregistrement internationalisées.

Reconnaissance du rapport initial du groupe de travail d'experts sur les données d'enregistrement internationalisées

L'ALAC accueille avec satisfaction le rapport intermédiaire du groupe, qui propose des exigences en matière d'internationalisation pour quatorze catégories de données actuellement communiquées par plusieurs services d'annuaires de données d'enregistrement gTLD, et dont la tâche était de produire un modèle de données pour les IRD qui corresponde aux exigences. L'ALAC appuie les points de vue préliminaires et approches possibles identifiés dans le rapport et estime qu'il s'agit d'un bon point de départ

Le besoin d'experts quant à l'impact du résultat sur la politique

L'ALAC est gravement préoccupé par le fait qu'aucun expert en politiques de l'ICANN ou conseiller nommé ne soit présent à l'un des panels sur l'intégration, étant donné que le résultat final aura une incidence sur la politique. Ceci est important parce que ce type de développement de politique est un essai unique en vue de la mise en œuvre. En d'autres termes, il est très difficile de revenir en arrière ou de modifier les choses après des erreurs ou des omissions.

Le besoin d'une attention complète aux détails

L'évaluation du groupe de travail sur les IRD concernant les exigences relatives aux données d'enregistrement internationalisées (IRD) et ses délibérations sur les modalités de production d'un modèle de données pour les IRD qui corresponde aux exigences, sont accueillies avec satisfaction par l'ALAC. L'ALAC approuve l'approche du groupe de travail, à savoir de garantir que tous les caractères proposés (tableaux de nouveaux gTLD et tableaux actuels de l'IANA) sont compris. Toutefois, l'ALAC est d'avis qu'il faudrait accorder plus d'attention aux détails lorsqu'il s'agit d'introduire des jeux de caractères non-ASCII. Il est clair dès le départ que déjà certains caractères de Hong Kong sont absents (basés sur le jeu de caractères supplémentaire de Hong Kong) et davantage d'attention aux détails devrait être accordée à ce sujet.

L'ALAC estime qu'il est important que l'évolution de la politique IDN permette plus d'accessibilité à ceux qui n'utilisent pas le jeu de caractères ASCII, car les restrictions à travers les langues conduiraient inévitablement à une mauvaise administration. Il est conseillé au groupe de travail d'accorder plus d'attention dans l'introduction de nouvelles politiques qui touchent différentes langues lors de la mise en œuvre de la politique IDN. Sinon, la crédibilité de l'ICANN en tant qu'organisation mondiale pourrait être lésée.

L'importance du multilinguisme

L'ALAC réaffirme fermement que les IDN sont essentiels au renforcement de la diversité et du multilinguisme au sein de l'Internet, compte tenu de leur importance pour l'évolution continue de l'Internet et son utilisation par des personnes provenant de tous les milieux linguistiques.